



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2017-19**

**Objet : Délibération portant proposition de participation financière  
aux bilans conseils des entreprises du territoire**

Conseillers en exercice	<b>30</b>	Pour	<b>28</b>
Conseillers présents	<b>22</b>	Contre	<b>0</b>
Quorum	<b>16</b>		
Conseillers représentés	<b>6</b>		
Suffrages exprimés	<b>28</b>		
Date de convocation	<b>03/VII/2017</b>	L'an 2017, le 11 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	<b>03/VII/2017</b>		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : <b>Philippe CASENAVE</b>			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		Jean-Pierre SOUBIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Alain LAFONTANA
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20170711-D2017-19R-DE  
Date de réception préfecture : 21/07/2017

N° 2017-19

**Objet : Délibération portant proposition de participation financière aux bilans conseils des entreprises du territoire**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le Pôle Territorial Entre Deux Mers a obtenu une réponse favorable pour que les entreprises du territoire bénéficient d'une Opération Collective de Modernisation (OCM). Le montant attribué s'élève 289 263 €, tous les financeurs confondus.

Cette opération comprend plusieurs volets : animation, bilan-conseils, aides directes à l'investissement, actions collectives. Elle est financée par l'Etat, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de Gironde,...

Cependant, les montants obtenus, notamment pour les bilans-conseils aux entreprises, sont en dessous des montants sollicités.

Cette décision obligera chaque entreprise à supporter financièrement, pour établir un bilan-conseil, étape indispensable avant toute demande d'aide directe à l'investissement, 373.36 euros HT (au lieu de 160 euros HT lors de la dernière opération par tranche).

Le bilan-conseil est une expertise, qui aborde l'ensemble des problématiques auxquelles est confrontée l'entreprise. Il permet au dirigeant de disposer d'une vision évaluative et prospective de son entreprise sous forme de document synthétique. Des préconisations sont définies, selon les forces et les faiblesses de l'entreprise afin d'améliorer son activité. Outil de gestion et de développement, il permet aux très petites entreprises de bénéficier d'un diagnostic, de conseils, de préconisations afin de demeurer compétitives et pérennes, et par conséquent contribuer à l'emploi local.

Maquette financière d'un bilan conseil :

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT		
		Obtenu	%	
		Etat - FISAC	186.64 €	23.33
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	240.00 €	30.00
1 Bilan-conseils	800.00 €	Entreprise	373.36 €	46.67
<b>TOTAL HT</b>	<b>800.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>800.00 €</b>	<b>100.00</b>

Afin de pallier l'augmentation de la participation financière des entreprises du territoire, Monsieur le Président propose aux membres du conseil, comme cela se pratique déjà dans des communautés de communes du territoire du Pôle, de participer aux frais résiduels des bilans-conseils en fixant la participation financière de la Communauté de Communes à 50% du reste à charge de l'entreprise (soit à ce jour 186.68 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- 1. Participer aux frais résiduels des bilans-conseils en fixant la participation financière de la Communauté de Communes à 50% du reste à charge de l'entreprise (soit à ce jour 186.68 €).**
- 2. De dire que la SCI VIRGINIANE (SIREN 803 081 371) sera bénéficiaire de cette participation.**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 11 juillet 2017

Le Président

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20170711-D2017-19R-DE  
Date de réception préfecture : 21/07/2017  
JEAN-PIERRE SOUBIE